

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

PRESENTS : GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, BOUSSARIE Alain, FLOCH Françoise, WHYTE Muriel, MAGIN Jean-Pierre, BOGET Bruno, MISSAULT Marie-Pierre, RIEU Quentin, BUFFARD Gilbert, BAILLET Nathalie BOISSAVIT Valérie, NEVERS Juliette, GACHON Didier, LAINÉ Corinne

SECRETAIRE : GACHON Didier

.....

CR du 28.09.2021 : Didier GACHON fait part du fait que les remarques concernant l'aménagement du stade n'ont pas été notées.

A savoir : - qu'il trouvait anormal d'apprendre qu'il y avait une étude en cours pour le stade en réunion de commission des stades de la CCPN.

- qu'il avait été dit que pour le stade il s'agissait d'un audit alors qu'en fait il s'agit d'une étude.

Compte rendu approuvé à la majorité.

CR du 1^{er} décembre 2021 approuvé à l'unanimité des présents

CR du 17 janvier 2022 approuvé à l'unanimité des présents

Marie-Pierre MISSAULT est arrivée à 20 h 15

1- Convention fourrière SPA :

Le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, pour garder Bergerac pour 2022 et de se renseigner en cours d'année pour voir les avantages et inconvénients avec Périgueux.

Le coût pour 2022 est de 0,85 € X 1181 Hab. soit 1 003,85 €

2- Adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion :

La commune ayant l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive pour son personnel et n'ayant pas la possibilité d'avoir le sien propre, il est proposé de renouveler l'adhésion au service du Centre de Gestion. (du 01.01.2022 au 31.12.2024)

Le coût est de 0,35% de la masse salariale.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents.

3- Projet de réforme statutaire du PNR : (projet adressé par mel à chacun des élus avant la réunion)

Le conseil syndical du PNR a approuvé lors de sa séance du 21 octobre dernier les statuts modifiés suite :

- aux réformes territoriales l'obligeant à adapter la représentativité des 3 collèges pour sa gouvernance.
- à l'intégration de 3 nouvelles communes
- à l'intégration de la compétence GEMAPI

Cette décision doit être entérinée par les communes adhérentes au PNR.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents.

4- Projet de city stade : demande de subventions :

(M.Pierre MISSAULT est arrivée à 20 h 15)

Gérard SAVOYE rappelle le projet et indique qu'il a été vu en commission des travaux.

Un projet présenté par EP Ingénierie est donné à chacun. Il prévoit une implantation près de la salle polyvalente sur l'ancien boulodrome et détaille les équipements prévus ainsi que le coût.

Il donne le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles HT :

- Travaux d'aménagement	=	79 598,00
- Maîtrise d'œuvre	=	5 969,85
TOTAL DEPENSES HT	=	85 567,85
TVA 20%	=	17 113,57
TOTAL DEPENSES TTC	=	102 681,42

Recettes prévisionnelles :

- DETR 2022 (25% des travaux HT)	=	19 899,50
- Subvention Conseil Départemental (25% du HT)	=	19 899,50
- FCTVA	=	16 843,86
- Autofinancement	=	46 038,56
TOTAL RECETTES	=	102 681,42

Gérard Savoye indique qu'il faut se positionner pour la DETR avant la fin du mois de janvier.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de solliciter la DETR et une aide du Conseil Départemental comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

5- Projet d'aménagement du stade municipal : demande de subventions :

Gérard Savoye rappelle la décision du conseil de confier une étude de faisabilité à EP Ingénierie pour des aménagements demandés par le club de foot pour pouvoir jouer à St Pardoux et indique que le projet a été présenté à la commission des travaux.

Un dossier de projet est donné à chacun détaillant les travaux prévus ainsi que le coût prévisionnel.

Il propose de se positionner sur une deuxième demande de DETR et sur une aide du Département suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles HT :

- Travaux d'aménagement	=	403 260,00
- Maîtrise d'œuvre	=	28 228,00
TOTAL DEPENSES HT	=	431 488,00
TVA 20%	=	86 297,00
TOTAL DEPENSES TTC	=	517 785,00

Recettes prévisionnelles :

- DETR 2022 (30% des travaux HT)	=	120 978,00
- Subvention Conseil Départemental (25% du HT)) =	100 815,00
- Fédération Française de Football	=	45 000,00
- FCTVA	=	84 937,00
- Autofinancement	=	166 055,00
TOTAL RECETTES	=	517 785,00

Juliette Nevers signale que les locations de robots ne seront sûrement pas pris en compte dans l'enveloppe subventionnable car il s'agit de frais de fonctionnement.

Gérard Savoye indique que le robot de traçage n'est peut-être pas indispensable car c'est la CCPN qui trace actuellement les stades.

Alain Boussarie indique que pour ce qui est des robots il faudrait revoir si location ou achat.

Gérard Savoye indique que si achat des robots le coût sera moindre.

Juliette Nevers demande si l'éclairage est fait par le SDE. Il lui est répondu que ce n'est pas sûr car il y a peu d'entreprises qualifiées pour ce genre de travaux.

Didier GACHON indique qu'il n'est pas certain que les chiffres concernant le terrassement soient fiables.

Gérard Savoye répond que l'élargissement du terrain est prévu côté tribunes et non côté petite route (Rue fleurie). Ce qui est possible tout en respectant les normes entre tribunes et stade.

Juliette Nevers demande si les vestiaires sont homologués où s'il y a besoin de travaux.

M.Pierre MISSAULT indique que les installations actuelles sont homologuées pour jouer jusqu'en R2 mais que pour la R1 il faut 2 vestiaires de 25 m². Possibilité de faire faire les travaux gratuitement par les Compagnons- Dossier à monter avec la Région.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de solliciter la DETR et une aide du Conseil Départemental comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

6- Demande de subventions pour participation au championnat de France UNSS de Raid :

Mme le Maire donne lecture des courriers de Romane BLANCHER et Baptiste NICOLAU (deux enfants de St Pardoux) sélectionnés pour le Championnat de France UNSS de Raid à la Réunion en Mai 2022 et qui demandent une aide financière de la commune.

Juliette NEVERS se retire du débat et du vote.

Gérard SAVOYE indique que la CCPN donnera une subvention qu'il serait intéressant de savoir ce que font les autres communes où vivent les autres enfants de l'équipe (Abjat et Nontron)

Sylvie GOURAUD rappelle que pour les voyages scolaires la commune donne 25% du reste à charge des familles mais que c'est pas tout à fait pareil car il ont fait une épreuve qu'ils ont gagné.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents de donner 200 euros à chacun des enfants.

Juliette NEVERS se renseigne pour savoir à qui elle devra être versée.

TOUR DE TABLE

Didier GACHON : demande sous qu'elles conditions le renouvellement de la gérance du camping est prévue.

Sylvie GOURAUD indique que pour 2022 la convention est reconduite tacitement et propose à Didier GACHON de revoir ensemble les conditions de la gérance.

Juliette NEVERS demande s'ils fournissent un bilan financier. Sylvie GOURAUD répond par l'affirmative.

Nathalie BAILLET : Indique qu'elle est entrée en contact avec l'Association ALAIJE de Brantome pour favoriser le développement des aménagements des espaces verts. Pas de suite donnée pour l'instant

Françoise FLOCH : L'association France-Alzheimer de Nontron a pris contact pour une éventuelle collaboration en tant que « ville aidante ». Il s'agit de signer une convention qui engage la commune à faire des efforts pour faire passer l'information concernant les activités de cette association. Le Conseil est d'accord pour l'adhésion.

Muriel WHYTE :

ECOLE : en décembre l'inspectrice d'académie a pris contact avec la Mairie en signalant que les effectifs étant en baisse une fermeture de classe serait envisagée sur le RPI.

Actuellement 126 élèves en prévision pour la rentrée 2022.

Il y a le problème des tous petits qui ne sont pas comptés mais que nous avons pour habitude d'accueillir.

Il y a aussi le problème de l'instruction à domicile qui va peut-être être règlementée et qui ferait rentrer quelques enfants de plus.

Si fermeture on ne sait pas encore où. Ce sont les Maires qui décident.

Il y a eu une réunion élus/parents d'élèves.

Le 07 février : réunion de l'Education Nationale

Le 11 février : définition de la nouvelle carte scolaire.

Sylvie GOURAUD :

Adressage : plaques mises. Les numéros sont un peu en retard mais ils devraient être posés rapidement.

Recensement : bien démarré. Ce soir 63% de la collecte effectuée.

Remerciements de l'association du Don du Sang

La séance est levée à 21 h 40